

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 205

présenté par  
M. Latombe

-----

**ARTICLE 22**

Supprimer l'alinéa 19.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa relatif à « 6° La régulation des flux de transport ; » s'éloigne de l'objectif de cette proposition de loi. Cette finalité trop large peut induire une sorte de surveillance quasi-généralisée qui paraît contraire à notre état de droit.